

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 avril 2015
(convocation du 3 avril 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Mariik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. TRIJOULET à partir de 11 h 00
M. RAYNAL Franck à M. RAUTUREAU Benoît jusqu'à 10 h 10
M. MANGON Jacques à M. BOUTEYRE Jacques à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. PUJOL Patrick à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. VERNEJOUL Michel à Mme KISS Andréa à partir de 11 h 00
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal à partir de 11 h 00
Mme BOUDINEAU Isabelle à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 00
Mme CALMELS Virginie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11 h 00
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène

M. DAVID Jean-Louis à DAVID Yohan à partir de 10 h 00
Mme DELAUNAY Michèle à Mme AJON Emmanuelle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 00
M. FELTESSE Vincent à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h 15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
M. LOTHaire Pierre à M. ROBERT Fabien à partir de 10 h 45
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. LE ROUX Bernard à partir de 11 h 00
M. ROSSIGNOL PUECH Clément à M. CHAUSSET Gérard
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme TOUTON Elizabeth à Mme VILLANOYE Marie-Hélène à partir de 11 H 30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Programmation des travaux relatifs aux développements des réseaux locaux d'eaux usées, et au renouvellement du patrimoine eaux usées et eaux pluviales pour 2015 - Autorisation

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le développement des réseaux locaux en assainissement eaux usées et le renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales font l'objet d'une programmation annuelle. Celle-ci détermine les opérations d'équipement, de lutte contre les inondations et de renouvellement du patrimoine d'assainissement (notamment des canalisations) à réaliser chaque année, dans chacune des communes concernées.

Les travaux patrimoniaux à réaliser sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sont financés dans le cadre de différents fonds. Les contrats de co-développements financent les équipements structurants tandis que les fonds d'intérêt communal finissent les opérations d'intérêt local.

Conformément à l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales modifié, en application de l'article L. 2311-3, les investissements de la Métropole sont gérés pour une partie significative du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en autorisations de programme.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Par délibération n°2014/0770 en date du 19 décembre 2014, le Conseil de Communauté a validé la création de nouvelles autorisations de programme récurrentes pour la période 2015-2019 sur le budget principal et 2015 – 2018 sur le budget annexe assainissement :

- Budget Principal – Réseaux eaux pluviales

Le montant de l'autorisation de programme ouverte sur la période 2015-2019 s'élève à 23 900 000,00 €, dont 6 250 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2015. Sur ce montant, 4 000 000 € TTC sont prévus au titre du renouvellement des canalisations, du génie civil et des inspections télévisuelles, selon la répartition suivante :

- 3 550 000 € TTC pour le renouvellement des canalisations d'eaux pluviales,
- 150 000 € TTC pour le renouvellement des ouvrages (génie civil),
- 300 000 € TTC pour les inspections télévisuelles des réseaux d'eaux pluviales.

- Budget annexe assainissement – Réseaux et ouvrages eaux usées

Le montant de l'autorisation de programme ouverte sur la période 2015-2018 s'élève à 41 338 488,00 €, dont 9 700 000,00 € de crédits depaiement pour l'exercice 2015. Sur ce montant, 8 500 000 € sont prévus au titre du développement des réseaux, du renouvellement des canalisations, du génie civil et des inspections télévisuelles, selon la répartition suivante :

- 3 400 000 € TTC pour le développement des réseaux locaux d'eaux usées,
- 4 500 000 € TTC pour le renouvellement des canalisations d'eaux usées et unitaires,
- 600 000 € TTC pour les inspections télévisuelles des réseaux d'eaux usées.

De plus, des crédits sont ouverts hors autorisations de programme, au titre du renouvellement des ouvrages (génie civil) pour un montant total de 250 000 € TTC.

S'agissant d'opérations sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine, il convient d'en arrêter la liste par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole. Il est ainsi proposé un programmation annuelle 2015.

Pour chaque opération est mentionné son stade d'avancement au moment de la présente programmation selon trois niveaux (EP = Etude Préliminaire, PRO = Projet, T = Travaux).

La précision des estimations données est dépendante du stade d'avancement des opérations. Ainsi, les estimations au stade EP sont données à +/- 20 %, les estimations des opérations au stade AVP (Avant-Projet) sont données à +/- 10 % et les estimations des opérations au stade PRO (Projet) sont données à +/- 5 %.

Cette programmation annuelle est prévisionnelle. Afin de tenir compte des urgences et des besoins de proximité et des avancements de projets métropolitains, la programmation pourra être recalée.

Elle comprend les travaux d'assainissement ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprise (effectuées au moment des travaux ou par anticipation), s'y rapportant.

Le récapitulatif de la consommation prévisionnelle est indiqué en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2009/0305 en date du 29 mai 2009 créant le fonds de proximité,

VU la délibération n° 2012/0412 en date du 22 juin 2012 relative à l'affectation du produit de la taxe locale d'équipement au fonds d'intérêt communal,

VU la délibération n°2014/0052 en date du 17 janvier 2014 relative à la programmation des travaux relatifs aux développements des réseaux locaux eaux usées, aux réseaux structurants et ouvrages (fonds conjoncturel) et au renouvellement des canalisations pour 2014,

VU la délibération n°2014/0770 en date du 19 décembre 2014 adoptant la révision des autorisations de programme votées au titre de l'année 2014 ainsi que les nouvelles autorisations de programme pour 2015 : réseaux d'eaux pluviales, réseaux et ouvrages eaux usées,

VU la délibération n°2014/0796 en date du 19 décembre 2014 relative au fonds d'intérêt communal (FIC) pour la période 2015-2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'il importe de programmer les travaux de réseaux d'eaux usées et pluviales pour l'exercice 2015,
- Que la programmation du fonds d'intérêt communal eaux pluviales 2015 fait l'objet d'une délibération particulière commune avec la programmation du fonds d'intérêt communal,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la programmation annuelle du développement des réseaux locaux d'intervention sur réseaux structurants et ouvrages et de renouvellement des canalisations ci-annexée à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire précitée, à opérer des substitutions dans la programmation en cas d'urgence et de mise en sécurité, sous réserve d'en informer le Conseil de Bordeaux Métropole.

Article 3 : Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts :

- Budget principal : chapitre 23, compte 2315,
 - opération n°05P134O003 "Schéma Directeur renouvellement réseaux EP" – 2315 – Installation matériel et outillage techniques en cours – 831 – Aménagement des Eaux
 - opération n°05P134O002 "Schéma Directeur renouvellement réseaux inspections TV" - 2315 – Installation matériel et outillage techniques en cours – 831 – Aménagement des Eaux
 - opération n°05P124O019 "Opérations diverses EP" – 2313 – Constructions en cours – 831 – Aménagement des Eaux
 - opération n°05P124O020 "Renouvellement Génie Civil Ouvrages Eaux Pluviales" - 2315 – Installation matériel et outillage techniques en cours – 831 – Aménagement des Eaux
- Budget annexe assainissement, chapitre 23, compte 2315,
 - opération n°21P008O001 "Développement des réseaux locaux" (FIC) – 2315 – Immos corporelles en cours – Installations, matériel et outillage techniques
 - opération n°21P008O006 "Schéma Directeur : renouvellement réseaux" - 2315 – Immos corporelles en cours – Installations, matériel et outillage techniques
 - opération n°21P008O007 "Schéma Directeur : Travaux réseau inspections TV" - 2315 – Immos corporelles en cours – Installations, matériel et outillage techniques
 - opération n°21P007O002 "Renouvellement génie civil ouvrages délégués" – 2313 – Immos corporelles en cours - Constructions

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 avril 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

Mme. ANNE-LISE JACQUET

REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 AVRIL 2015

PUBLIÉ LE : 22 AVRIL 2015